

sera président
de la corpora-
tion.

Proviso.

Hervey, Henry Walmsley Welch, et William Stone Macdonald, et le survivant ou les survivans d'entre eux seront et sont par les présentes déclarés et constitués directeurs de la dite corporation et le dit John Gordon sera jusqu'à ce jour le président de la dite corporation, et ils auront et exerceront tous et chacun les droits et pouvoirs et seront soumis à toutes et chacune les clauses, conditions, obligations, et restrictions imposées aux directeurs qui seront élus en vertu de cet acte; pourvu toujours, que dans toutes les actions et poursuites ou autres procédures légales qui seront intentées contre la dite corporation, il sera légal et suffisant que le demandeur ou plaignant ou toute autre partie fasse signifier les pièces au dit bureau de la dite corporation, dans la cité de Québec, ou personnellement au président ou à l'un quelconque des directeurs, ou au secrétaire de la corporation en tout autre lieu, et pourvu qu'à la première assemblée de directeurs qui sera tenue après la passation de cet acte, les dits directeurs choisiront et éliront parmi eux quelqu'un pour être le président et également quelqu'un pour être le vice-président de la dite corporation.

Ordre de sortie de charge des directeurs.

X. Et qu'il soit statué, qu'à la première assemblée générale des actionnaires, et à l'assemblée générale annuelle de chaque année par la suite, deux des dits directeurs se retireront par rotation; et l'ordre de sortie de charge des dits cinq directeurs ci-dessus mentionnés sera décidé par la voie du sort, le ou avant le dit troisième mercredi de juin mil huit cent quarante-neuf; pourvu toujours, que tous directeurs sortant en aucun tems seront rééligibles; et immédiatement après l'élection à chaque assemblée annuelle les directeurs en choisiront un d'entre eux pour être président.

Le défaut d'élire des directeurs n'aura

XI. Et qu'il soit statué, que le défaut de tenir la dite première assemblée générale